

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 DÉCEMBRE 2013 À 19:30 HEURES :

À la séance ordinaire tenue le 2 décembre 2013 à la salle municipale, sont présents les conseillers(ères) : Diane Talbot, Éric Mageau, René Rivard, France Martel, Donald Lachance et Stanley Boucher sous la présidence de la mairesse Mme Nathalie Bresse.

Daniel St-Onge, directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent.

Ouverture de la séance ordinaire à 19:30 heures.

Madame la mairesse déclare la séance ouverte.

2013-12-192 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture

1.1 Ouverture

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

3. Adoption des procès-verbaux:

3.1 Séance ordinaire du 11 novembre 2013

4. 1^{ère} période de questions

(Durée de 15 minutes et porte sur divers sujets d'ordre public)

5. Ouverture, étude et/ou acceptation des soumissions

Aucune

6. Information au conseil et correspondance

Dépôt de la liste de la correspondance pour le mois de novembre 2013

7. Rapports des comités

7.1 Finances – Subventions :

7.1.1 Adoption des comptes à payer

7.1.2 Dépôt du rapport financier au 30 novembre 2013

7.2 Autres comités:

7.2.1 Rapport des membres du conseil de leur comité respectif.

8. Affaires nouvelles

8.1 Résolutions à adopter:

8.1.1 Adoption du calendrier des séances du conseil pour l'année 2014

8.1.2 Fermeture du bureau pour les congés des fêtes

8.1.3 Embauche de 2 employés pour l'entretien des patinoires

8.1.4 Dépôt des intérêts pécuniaires des membres du conseil

8.1.5 Travaux d'asphalte dans diverses rues

8.1.6 Adhésion à l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)

8.1.7 Acceptation du budget 2014 de la Régie des incendies

8.1.8 Développement de monsieur Sébastien Loubier

8.1.9 Mérite sportif de l'Estrie

8.1.10 Projet sentier glacé pour le patinage libre

8.1.11 Développement Mont-Blanc – M. René Rodrigue

8.1.12 Nomination des maires suppléants

8.1.13 Nomination du maire suppléant à la MRC

9. Adoption des règlements

Aucun

10. Avis de motion à donner

10.1 Règlement numéro 581 - Taxation pour l'année 2014

11. Varia affaire nouvelle

Aucune

12. 2ième période de questions

(Durée de 15 minutes et porte sur les sujets de l'ordre du jour)

13. Levée de la séance ordinaire

Prochaine séance extraordinaire : Lundi le 16 décembre 2013 à 19 h 30 (Adoption du budget 2014).

Prochaine séance ordinaire : Lundi le 13 janvier 2014 à 19 h 30.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Éric Mageau **ET RÉSOLU QUE** le contenu de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 2 décembre 2013 soit approuvé et adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2013-12-193 ^{3.1} **PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 NOVEMBRE 2013 :**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Stanley Boucher **ET RÉSOLU QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 novembre 2013 soit approuvé et adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

^{4.}
1^{ÈRE} PÉRIODE DE QUESTIONS (début : 19 h 35)
(Durée de 15 minutes et porte sur divers sujets d'ordre public)
Procédure à suivre pour poser une question.

Toute personne doit, après s'être identifiée en donnant son nom, exposer son point de vue.

Ce droit de parole est limité à une période maximum de cinq (5) minutes, mais si le temps le permet et que toutes les personnes désirant s'exprimer l'ont fait, cette personne peut intervenir à nouveau.

Madame Nicole Gendron: Demande si la municipalité va faire des demandes au MTQ concernant la sécurité de la route 112 et chemin Paul.

Monsieur Jacques Langlois:

- Demande que l'information concernant le budget 2014 soit publiée dans le journal La Tribune ;
- Demande combien de poteaux pour les numéros civiques ont été achetés.

Monsieur Bertrand Ash: Mentionne que toutes les intersections le long de la route 112 sont dangereuses.

Madame Maryse Labonté:

- Concernant l'arbre le long du chemin Galipeau, sera-t-il coupé ;
- Mentionne que le chemin Galipeau était glissant durant la semaine du 25 novembre ;
- Concernant l'enseigne à l'entrée de la Municipalité.

Madame Pierrette Hardy: Concernant certains comptes à payer.

FIN DE LA 1^{ÈRE} PÉRIODE DE QUESTIONS À 20 H 00.

6.

DÉPÔT DE LA LISTE DE CORRESPONDANCE :

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose la liste de la correspondance pour le mois de novembre 2013.

7.1.1.

2013-12-194 COMPTES À PAYER :

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Diane Talbot **ET RÉSOLU QUE** la liste des comptes à payer en date du 30 novembre 2013 au montant de **93 527.52 \$** soit approuvée et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à procéder au paiement de ces comptes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

7.1.2

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER :

Le directeur général dépose le rapport financier en date du 30 novembre 2013.

7.2

RAPPORT DES COMITÉS :

Madame la Mairesse Nathalie Bresse :

- Donne de l'information concernant la MRC et les différents comités auxquels elle est responsable ainsi que le Budget 2014 de la MRC avec une augmentation pour Ascot Corner de 7.58%

Madame Diane Talbot : Mentionne que présentement le conseil est à la préparation du budget pour l'année 2014, au Transport du Bonheur c'est la même chose.

Monsieur Éric Mageau :

- Informe les gens que pour l'asphaltage des rues en 2014, la Municipalité consultera les résidents concernant ce projet ;
- Mentionne que durant le mois de novembre il a eu une première rencontre du comité de la voirie pour la préparation du budget 2014.

Monsieur René Rivard :

- Concernant le comité des Sports, loisirs et culture, mentionne qu'il y a un projet de restructuration à venir et que le journal communautaire devrait être le principal outil de communication de la municipalité.

Madame France Martel :

- Mentionne que le comité d'urbanisme s'est réuni pour le budget 2014 ;
- Qu'elle a fait une visite complète du territoire avec le directeur des travaux publics.

Monsieur Donald Lachance : Donne un compte rendu du rapport du Service incendie pour le mois de novembre 2013.

Monsieur Stanley Boucher: Donne un compte rendu de la Journée des Artisans et aussi de la réunion qu'il y a eu concernant les Monts Stoke.

8.1.1

2013-12-195 ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2014 :

CONSIDÉRANT QUE chaque année, nous devons produire le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année suivante en établissant le jour et l'heure du début de chacune des séances, selon l'article 148 du Code municipal;

CONSIDÉRANT QU' un avis public doit être donné avec le contenu du calendrier, selon l'article 148.01 du Code municipal;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Stanley Boucher **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2014 et que les séances soient à 19 h 30 :

Lundi	13 janvier	Lundi	7 juillet
Lundi	3 février	Lundi	4 août
Lundi	3 mars	Mardi	2 septembre
Lundi	7 avril	Lundi	6 octobre
Lundi	5 mai	Lundi	3 novembre
Lundi	2 juin	Lundi	1 décembre

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.2

2013-12-196 FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL POUR LES CONGÉS DES FÊTES :

CONSIDÉRANT QUE chaque année le bureau municipal est fermé durant la période des fêtes;

CONSIDÉRANT QUE les employés doivent prendre des journées de congé durant cette fermeture;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller René Rivard **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte que le bureau municipal soit fermé à partir du 20 décembre à 16 h 00 jusqu'au 3 janvier 2014 inclusivement et que les employés du bureau utilisent leurs journées de congé disponibles selon la convention collective.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.3

2013-12-197 EMBAUCHE DE DEUX EMPLOYÉS TEMPORAIRES POUR L'ENTRETIEN DES PATINOIRES MUNICIPALES :

CONSIDÉRANT QUE nous devons embaucher deux employés temporaires pour l'entretien des patinoires municipales;

CONSIDÉRANT QUE les deux employés compléteront les horaires de travail avec deux employés permanents de la municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Diane Talbot **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte l'embauche de deux employés temporaires pour l'entretien des patinoires municipales, selon les conditions de la convention collective en vigueur

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.4

DÉPÔT DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL :

La Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, articles 357 et 358, indiquent que les membres du conseil doivent déposer une déclaration écrite sur les intérêts pécuniaires dans les 60 jours qui suivent la proclamation de son élection.

Tous les membres du conseil ont déposé leur déclaration des intérêts pécuniaires sauf monsieur Donald Lachance

8.1.5

2013-12-198 TRAVAUX D'ASPHALTE DANS DIVERSES RUES :

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité planifie faire des travaux de pavage d'asphalte dans diverses rues en y imposant une taxe de secteur à chacun des résidents ;

CONSIDÉRANT QUE certains résidents ont manifestés leur mécontentement dans la façon de faire pour ces travaux;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Éric Mageau **ET RÉSOLU QUE** le directeur général procède à un sondage auprès des citoyens concernés pour chacune des rues et que selon le résultat positif ou non, la décision sera prise par rue en tenant compte de la majorité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.6

2013-12-199 ADHÉSION A L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE (AQLPA) :

CONSIDÉRANT QUE l'AQLPA est une association qui lutte contre la pollution atmosphérique et développe des mesures visant la réduction de la pollution atmosphérique;

CONSIDÉRANT QUE d'appuyer l'AQLPA c'est de travailler pour un monde où la qualité de l'air est prioritaire;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Donald Lachance **ET RÉSOLU QUE** la Municipalité accepte être membre de l'AQLPA au montant de 100.00 \$ par année.

Poste budgétaire : 02-190-02-999

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.7

2013-12-200 ACCEPTATION DU BUDGET 2014 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES INCENDIES D'EAST ANGUS :

CONSIDÉRANT QUE le budget a été adopté par le CA de la Régie intermunicipale des incendies d'East Angus et qu'il a été présenté au conseil municipal;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Donald Lachance **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner adopte le budget 2014 de la Régie intermunicipale des incendies d'East Angus tel que déposé au montant de 512 810.20 \$ avec une quote-part pour Ascot Corner au montant de 195 011.49 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.8

2013-12-201 DÉVELOPPEMENT DE MONSIEUR SÉBASTIEN LOUBIER :

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté en septembre 2012 une résolution numéro 2012-09-151, concernant certaines conditions à respecter pour la construction de la rue Alfred-Loubier;

CONSIDÉRANT QUE certains problèmes rencontrés par le promoteur depuis le début de son projet et les conditions du pavage d'asphalte qui n'ont pas été respectées;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Éric Mageau **ET RÉSOLU QUE** le conseil municipal accepte la nouvelle entente pour la continuité du projet de la rue Alfred-Loubier :

PHASE I

Lorsqu'il y aura 5 terrains sur 9 de vendus, le pavage d'asphalte « première couche » devra être fait dans un délai raisonnable (maximum 6 mois) si la construction de la phase 2 n'est pas prévue dans l'année suivante, la deuxième couche d'asphalte devra être faite dans le même délai que la première couche.

PHASE II

Lorsqu'il y aura 3 terrains sur 5 de vendus, le pavage d'asphalte « première couche » devra être fait dans un délai raisonnable (maximum 6 mois) et la deuxième couche phase 1 et phase 2.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.9

2013-12-202 MÉRITE SPORTIF DE L'ESTRIE :

CONSIDÉRANT QUE le comité organisateur du Mérite Sportif de L'Estrie prépare actuellement le Gala du Mérite Sportif pour février 2014;

CONSIDÉRANT QUE la contribution demandée est de 250 \$ qui correspond comme support au comité, à avoir une mention sur le Site internet du Mérite Sportif, deux billets pour le banquet et la remise de certificats aux récipiendaires d'une catégorie honorée;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Donald Lachance **ET RÉSOLU QUE** le conseil accepte de verser la contribution de 250 \$ et que le conseiller monsieur René Rivard soit mandaté pour représenter la municipalité lors de cette soirée.

Poste budgétaire : 02-190-02-999

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.10

2013-12-203 SENTIER GLACÉ POUR LE PATINAGE LIBRE :

CONSIDÉRANT QUE nous avons la possibilité de faire un sentier glacé pour le patinage libre au même endroit que la piste piétonnière;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller René Rivard **ET RÉSOLU QUE** le conseil accepte d'acheter les équipements nécessaires (dévidoirs pour 30 mètres et un pour 90 mètres de boyau d'arrosage, ainsi que les boyaux et les pièces nécessaires) au montant de 3 500.00 \$ pour l'entretien du sentier glacé pour le patinage libre.

Poste budgétaire : 02-701-30-522

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2013-12-204 ^{8.1.11} **DÉVELOPPEMENT DU MONT-BLANC – MONSIEUR RENÉ RODRIGUE :**

CONSIDÉRANT QUE monsieur René Rodrigue demande de modifier l'entente signée le 14 avril 2011 concernant le délai des travaux;

CONSIDÉRANT QUE suite aux ententes que monsieur René Rodrigue a finalisées avec le ministère de l'Environnement, la planification des travaux est la suivante : hiver 2014 travaux de la phase 2 et pour terminer l'asphaltage de la phase 2 en juin 2015 et du même coup terminer l'asphaltage de la phase 1.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Éric Mageau **ET RÉSOLU QUE** le conseil municipal accepte de modifier l'entente signée le 14 avril 2011 pour inclure le nouvel échéancier tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2013-12-205 ^{8.1.12} **NOMINATION DES MAIRES SUPPLÉANTS POUR L'ANNÉE 2014 :**

CONSIDÉRANT QU' au début de chaque année il faut nommer les maires suppléants pour l'année en cours;

CONSIDÉRANT QUE le mandat de chacun est pour deux mois;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Diane Talbot **ET RÉSOLU QUE** les conseillers(ères) suivants(es) soient nommés maire suppléant pour l'année 2014 :

- | | |
|------------------------|-----------------|
| • Janvier, février : | Diane Talbot |
| • Mars, avril : | Éric Mageau |
| • Mai, juin : | René Rivard |
| • Juillet, août : | France Martel |
| • Septembre, octobre : | Donald Lachance |
| • Novembre, décembre : | Stanley Boucher |

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2013-12-206 ^{8.1.13} **NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT À LA MRC POUR L'ANNÉE 2014 :**

CONSIDÉRANT QU' au début de chaque année il faut nommer le maire suppléant pour la MRC;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Diane Talbot **ET RÉSOLU QUE** René Rivard soit nommé maire-suppléant pour l'année 2014 à la MRC du Haut-Saint-François.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

10.1

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 581 – TAXATION POUR L'ANNÉE 2014 :

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère Diane Talbot qu'il sera présenté pour adoption, lors de la séance extraordinaire du 16 décembre 2013, le règlement numéro 581 relatif à la taxation pour l'année 2014.

Selon l'article no. 445 du Code municipal, il y aura dispense de lecture lors de l'adoption du règlement.

12.

2^E PÉRIODE DE QUESTIONS 20 H 38.

(Durée de 15 minutes sur les points de l'ordre du jour seulement)

Procédure à suivre pour poser une question.

Toute personne doit, après s'être identifiée en donnant son nom, exposer son point de vue.

Ce droit de parole est limité à une période maximum de cinq (5) minutes, mais si le temps le permet et que toutes les personnes désirant s'exprimer l'ont fait, cette personne peut intervenir à nouveau.

Monsieur Jacques Langlois:

- Concernant la taxation de 0.05 \$ pour la réfection des chemins, va-t-elle être reportée en 2014 ;
- Concernant le taux de vacances des loyers à l'O.M.H. ;
- Concernant la politique des loisirs pour les gens de l'extérieur d'Ascot Corner.

Monsieur Yvon Lévesque: Concernant l'endroit et à quel moment il peut se débarrasser de vieux pneus.

Madame Maryse Labonté:

- Concernant de l'information sur les intérêts pécuniaires des élus ;
- Concernant le développement de monsieur Sébastien Loubier.

FIN DE LA 2^E PÉRIODE DE QUESTIONS À 21 H 00.

13.

2013-12-207 LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE :

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Donald Lachance **QUE** la séance ordinaire soit levée à 21 h 00.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

PROCHAINE SÉANCE EXTRAORDINAIRE : Lundi le 16 décembre 2013 à 19 h 30.

DANIEL ST-ONGE
DIR. GÉN. ET SECR.-TRÉS.

NATHALIE BRESSE, MAIRESSE